

## RAPPORT DE LA GSO SUR LES ACTIVITÉS SPS

### RAPPORT DE LA GSO AU COMITÉ DES MESURES SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES DE L'OMC

La communication ci-après, reçue le 12 novembre 2023, est distribuée à la demande du secrétariat de l'Organisation de normalisation du Golfe (GSO).

## 1 INTRODUCTION

1.1. L'Organisation de normalisation du Golfe (GSO) est une organisation (intergouvernementale) de normalisation à but non lucratif, créée par résolution du Conseil suprême du CCG (vingt-deuxième session, Mascate (Oman), 30 et 31 décembre 2001); entrée en activité en mai 2004, elle est composée des gouvernements du Royaume d'Arabie saoudite, du Royaume de Bahreïn, des Émirats arabes unis, de l'État du Koweït, d'Oman, du Qatar et du Yémen, qui a rejoint la GSO en janvier 2010.

## 2 MISSION DE LA GSO

2.1. La GSO a pour mission d'aider les États membres du Conseil de coopération du Golfe (CCG) à réaliser les objectifs énoncés dans sa Charte et dans l'Accord économique du CCG en unifiant les diverses activités de normalisation et en assurant le suivi des questions de mise en œuvre et de conformité en coopération et en coordination avec les organismes de normalisation des États membres, en s'efforçant de développer les secteurs de la production et des services, de stimuler le commerce entre pays du CCG, de protéger les consommateurs, l'environnement et la santé publique, de renforcer les économies du CCG et leur compétitivité et de satisfaire aux prescriptions de l'Union douanière du CCG et du Marché commun du Golfe.

## 3 STRUCTURE DE GOUVERNANCE DE LA GSO

3.1. **Le Conseil de coopération du Golfe (CCG):** La GSO exerce ses activités sous l'égide de la CCG et est l'un des organes de celle-ci.

3.2. **Le Comité ministériel chargé des questions de normalisation (CM)** est la plus haute autorité de la GSO et jouit de tous les pouvoirs en ce qui concerne son fonctionnement. Le CM est composé des ministres du commerce, de l'industrie et de l'investissement des États membres du CCG.

3.3. **Le Conseil technique de la GSO (CT)** est composé des directeurs des organismes nationaux de normalisation (ONN) des États membres de la GSO et fait rapport au CM.

3.4. **La Présidence** est dirigée par le Président et est composée des cadres de la GSO. Elle a pour rôle de faciliter les activités de la GSO et fait rapport au CM et au CT.

3.5. **Les comités directeurs et les comités techniques de la GSO** sont composés d'experts techniques représentant chaque organisme national de normalisation des États membres. Les comités font rapport au CT de la GSO et sont chargés de la planification, de la coordination et du

suivi de tous les travaux techniques de la GSO en matière de normes, d'évaluation de la conformité, de métrologie, et de notification.

#### 4 STRATÉGIE DE LA GSO POUR LA PÉRIODE 2021-2025

4.1. La GSO a défini son plan stratégique à l'horizon 2025, qui a été approuvé par le Comité ministériel de normalisation et qui consiste à faire de la GSO une organisation régionale fiable, réputée pour son excellence en matière de normalisation, et qui joue un rôle de premier plan pour faciliter le Marché commun du Golfe. Pour réaliser son ambition, la GSO s'appuie sur la mise en œuvre réussie de trois axes stratégiques principaux, dont le premier est l'excellence organisationnelle - "Une mise en œuvre précise des activités et opérations de la GSO avec une grande efficacité, aux coûts les plus bas et dans les délais, afin de fournir des services à valeur ajoutée aux États membres du CCG". Le deuxième axe vise à faire de la GSO une organisation régionale pionnière de sorte qu'elle devienne un point de référence important et fiable dans les États membres du CCG en matière de normalisation en se positionnant sur la carte mondiale des organisations et organismes de normalisation et en établissant des partenariats stratégiques effectifs pour soutenir le commerce, l'industrie et l'économie des États membres du CCG. Enfin, le troisième axe a pour but de renforcer l'intégration économique entre les États membres du CCG en faisant en sorte que la GSO contribue à l'avènement d'un marché commun du Golfe et à la croissance économique des États membres au moyen des activités de normalisation, des procédures de mise en conformité et d'un contrôle unifié et effectif des produits, en tant que principaux éléments facilitant le Marché commun du Golfe. En outre, tous les programmes, projets et activités de la GSO ont été alignés sur ces axes.

#### 5 NORMES ET MÉTROLOGIE

5.1. La GSO a établi plus de 26 927 [normes et règlements techniques unifiés des pays du Golfe](#), dont près de 1 243 sont des règlements techniques d'application obligatoire. Près de 63% des normes de la GSO sont fondées sur des normes ISO, 20% de ces normes sont fondées sur des normes CEI à des fins de validation, 4% des normes alimentaires sont fondées sur celles du Codex Alimentarius, 8% sont élaborées par la GSO et les autres sont fondées sur des normes d'autres organisations régionales et internationales. La GSO a adopté des directives de l'ISO/de la CEI pour les travaux techniques comme base de ses propres directives afin de garantir que les comités techniques de la GSO suivent les pratiques internationales lors du processus d'élaboration des normes. À l'heure actuelle, on dénombre 44 comités et sous-comités techniques de la GSO chargés de l'élaboration de normes, représentant tous les États membres de la GSO et couvrant la plupart des secteurs d'activité des États membres du CCG.

5.2. La GSO a créé et accueilli la Gulf Association for Metrology ([GULFMET](#)), une organisation régionale de métrologie qui regroupe les instituts nationaux de métrologie des pays du CCG. Le Comité international des poids et mesures (CIPM) dans le cadre du [BIPM](#) a décidé d'accorder à GULFMET le statut de membre à part entière du Comité mixte des organisations régionales de métrologie et du BIPM, avec un droit de parole et de vote à la cent dixième séance du CIPM, qui s'est tenue du 22 au 24 juin 2021.

5.3. Les membres de GULFMET sont des États membres de la GSO, outre les membres associés (Bosnie-Herzégovine; Égypte; Türkiye; Corée du Sud; Hong Kong, Chine; et Iraq).

5.4. Plus de 31 comparaisons interlaboratoires ont été organisées par GULFMET pour vérifier qu'un laboratoire présente des résultats corrects dans les limites de la mesure d'incertitude déclarée.

#### 6 ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ

6.1. La GSO a élaboré le [Programme d'évaluation de la conformité du CCG](#) dans le but de réduire les obstacles techniques au commerce et de faciliter la libre circulation transfrontières des marchandises entre les États membres du CCG et dans le reste du monde. Dans le cadre du Système mis en place par les pays du Golfe en matière de surveillance de la sécurité des produits dans le Marché commun du CCG, la GSO a publié des règlements techniques horizontaux et verticaux, ainsi que d'autres guides techniques. Deux règlements techniques ont été mis en œuvre au moyen du [marquage de conformité du Golfe](#), à savoir le Règlement technique de la GSO sur les jouets et le Règlement technique de la GSO relatif aux équipements et appareils électriques à basse tension.

6.2. La GSO a également mis au point un [système de suivi de la conformité dans les pays du Golfe](#), qui s'est avéré très utile pour la mise en œuvre du Règlement technique de la GSO relatif aux équipements et appareils électriques à basse tension et qui permet d'assurer un suivi de la chaîne d'approvisionnement autant que de la conformité technique.

6.3. La GSO a établi le [Système de délivrance de certificats de conformité sous format électronique](#) afin de faciliter les procédures de certification, d'améliorer la qualité de service, de réduire le délai d'examen et de disposer de données détaillées au profit des parties prenantes de la GSO. Le principal but du système de certification est de vérifier la conformité des produits visés avec les règlements techniques de la GSO afin d'en garantir la sécurité pour les utilisateurs et de protéger l'environnement dans la région. La GSO a publié plus de 458 589 certificats de conformité pour des véhicules, des pneumatiques et des motocycles.

6.4. La GSO est l'autorité chargée de la notification en vertu d'une décision adoptée en mai 2013 par son conseil d'administration. Elle a approuvé 89 organismes notifiés dans de nombreux pays du monde. Plus de 51 320 produits se sont vu apposer une marque de conformité CCG grâce à plus de 59 478 certificats de conformité délivrés via le [Système de suivi de la conformité du CCG](#). De plus, 1 019 programmes d'essai d'aptitude ont été réalisés à titre gratuit pour le compte de 688 laboratoires du CCG dans le cadre de l'une des principales activités de l'[Association des laboratoires des pays du Golfe](#), un réseau ouvert destiné aux laboratoires et aux entreprises qui les soutiennent opérant dans les États membres du CCG. L'Association a été créée à l'initiative de la GSO et sur la base des recommandations de la première conférence du CCG sur la compétence des laboratoires (Dubai, 13 mars 2013).

## **7 RENFORCEMENT DES CAPACITÉS**

7.1. La GSO investit pour renforcer les connaissances, les compétences et le savoir-faire des spécialistes des organismes nationaux de normalisation grâce à de vastes programmes mixtes de formation et d'assistance technique. La GSO a créé le [Centre de formation du CCG à la normalisation](#) pour répondre aux besoins et aux exigences des membres de la GSO et pour les aider à participer effectivement au développement des normes internationales et à accroître leurs compétences concernant les bonnes pratiques de normalisation. Un plan de formation annuel a été conçu sur la base des besoins des ONN et une formation sera dispensée par des experts hautement qualifiés en coopération avec des organisations régionales et internationales de normalisation.

7.2. Depuis 2007, la GSO a organisé plus de 600 cours de formation en coopération avec les États membres, réunissant plus de 16 000 participants.

## **8 SOLUTIONS UTILISANT LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (TI) - INTÉGRATION AVEC LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET RÉGIONALES**

8.1. La GSO a créé de nombreuses [plates-formes et services électroniques](#) et continue de s'employer à étoffer et à améliorer leur contenu pour répondre aux besoins des États membres en couvrant toutes les activités de normalisation.

8.2. L'ISO et la GSO ont organisé de nombreuses réunions bilatérales virtuelles ainsi que des ateliers sur l'API du Système d'information de l'ISO et le Répertoire mondial de l'ISO, la Standardization Identity Federation (SIF) et la création de normes à l'aide de XML.

8.3. Les systèmes informatiques de la GSO sont intégrés avec l'API du Système d'information de l'ISO. Les négociations ont débuté avec Inera en vue de l'utilisation de "eXtyles", son module complémentaire qui permet de convertir les normes de la GSO du format Word en XML. Les travaux dans ce cadre se poursuivent.

8.4. Aux termes de l'Accord d'adoption signé par la GSO et la CEI à Shanghai en 2019, la CEI autorise la GSO à avoir accès au serveur FTP contenant toutes les normes CEI avec un filigrane générique et via le serveur de la bibliothèque. La GSO et la CEI ont déjà entamé des discussions au sujet de l'utilisation de l'API du Système d'information de la CEI en vue d'avoir accès, au nom des membres de la GSO, aux métadonnées et aux normes non protégées hébergées par la GSO dans les centres nationaux de normes, comme à Oman et au Royaume de Bahreïn.

8.5. Par ailleurs, la GSO a signé des contrats de licences de droits d'auteur avec le Comité européen de normalisation et le Comité européen de normalisation électrotechnique (CEN-CENELEC) en vertu desquels les deux parties ont pleinement accès à leurs métadonnées respectives se rapportant aux normes, qui sont intégrées sur le Portail d'API (CEN-CENELEC). Les systèmes informatiques de la GSO sont également intégrés avec l'API de l'application de publication des normes d'ASTM International. Cette coopération internationale et régionale permet à la GSO de mettre en place une plate-forme unifiée pour effectuer des recherches dans différents catalogues sur les normes et faciliter le processus d'adoption des normes au niveau du CCG.

## 9 COOPÉRATION INTERNATIONALE

9.1. Afin d'établir une coopération mutuellement avantageuse avec les organisations internationales et régionales compétentes, la GSO continue de promouvoir les normes internationales dans le cadre de [73 protocoles d'accord et accords de coopération](#) avec de nombreuses organisations internationales et régionales.

9.2. La GSO a le statut d'observateur auprès de nombreuses organisations internationales, y compris l'Organisation internationale de normalisation (ISO), la Commission électrotechnique internationale (CEI), la Commission du Codex Alimentarius (CAC), les Comités OTC et SPS de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Organisation internationale de métrologie légale (OIML), le Comité européen de normalisation (CEN-CENELEC), l'Institut de normalisation et de métrologie pour les pays islamiques (INMPI), l'Organisation arabe pour le développement industriel et les ressources minières (OADIM), la Commission panaméricaine de normalisation (COPANT), l'Organisation régionale africaine de normalisation (ORAN) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). La GSO est membre à part entière de l'Union internationale des télécommunications (UIT) et membre du Groupe de consultation auprès de l'Observatoire de l'OMSA, ainsi que du Conseil consultatif de l'énergie et du carbone (Conseil des codes internationaux).

9.3. La GSO participe à de nombreuses réunions internationales et régionales clés dans le cadre de mémorandums d'accord signés avec ses partenaires.

9.4. La GSO a participé à la réunion ordinaire du Comité SPS tenue sous forme virtuelle du 23 au 25 mars 2022, ainsi qu'à la séance informelle du 23 mars 2022 et à la séance thématique du 22 mars 2022 sur les approches des LMR de pesticides, y compris les substances non approuvées pour utilisation sur un marché d'importation, qui favorisent les échanges.

9.5. La GSO a participé à de nombreuses réunions SPS en ligne avec d'autres organisations connexes pendant la période (mars-mai 2022).

9.6. La GSO a présenté des notifications conjointes de certains projets de normes SPS au nom de ses États membres.

9.7. La GSO a mis à jour le Règlement technique (GSO n° 1016) relatif aux normes microbiologiques (Norme NON publiée) qui ont été approuvées par le Conseil technique compétent pendant la Semaine Gulfood (28 mars 2022) et ont été précédées d'un atelier destiné au Conseil consacré à la discussion du projet sous sa forme finale (2 mars 2022).

9.8. La GSO a organisé la "sixième Conférence du CCG sur la compétence des laboratoires" sous le patronage de S.E. le Ministre du commerce du Royaume d'Arabie saoudite, en collaboration avec l'Organisation saoudienne de la normalisation, de la métrologie et de la qualité (SASO), qui s'est tenue à Riyad (Arabie saoudite) les 18 et 19 octobre 2022 sur le thème "Compétences des laboratoires en matière de sécurité alimentaire et de durabilité". Cette conférence de deux jours s'adressait à 300 fonctionnaires et spécialistes de laboratoires des secteurs public et privé; le Secrétaire général de l'ISO, le Président de l'IAF, la Vice-Présidence de l'ILAC, la Présidente de l'IAAC, le Secrétaire général de l'INMPI, le Secrétaire général de l'ARSO, le Directeur général du GAC et des experts de haut niveau de l'ISO, de la GSO, de la GOIC, d'ASTM International, de la SFDA, de Siemens (Moyen-Orient), du SAC et des États membres de la GSO y ont participé.

9.9. En 2022 et pendant le premier semestre de 2023, la GSO a publié 241 normes et règlements techniques se rapportant au secteur alimentaire:

- 137 normes du Golfe;
- 53 règlements techniques du Golfe;
- 29 traductions de normes et règlements techniques;
- 22 modifications techniques et corrections typographiques.

9.10. Exemples d'activités organisées ou suivies au cours de la dernière période:

- réunion du Comité SPS de l'OMC et activités parallèles (à distance), 22-25 mars 2022;
- plusieurs ateliers avec le Codex et le Comité de coordination pour le Proche-Orient (CCNE) - Codex;
- plusieurs ateliers à l'intention des pays arabes visant à encourager la participation aux activités du Codex organisées au cours de l'année;
- Conférence spéciale sur le Halal de l'Organisation de coopération islamique (OIC) (en ligne) 14 février 2022;
- organisation de la Semaine de l'alimentation du Golfe, ainsi que des réunions des Comités des normes alimentaires et Halal (Riyad, mars et novembre 2022);
- Sommet sur la nutrition et la sécurité sanitaire des aliments - Journées de la nutrition (Dubai, 23-26 mai 2022), organisé par l'Union européenne;
- réunion annuelle de la Commission du Codex Alimentarius (CAC 45) Rome - novembre 2022, et réunions de certains comités techniques de la Commission du Codex Alimentarius;
- réunions dans le cadre de l'Initiative arabe pour les points de contact, Commission du Codex Alimentarius (plusieurs réunions);
- programme de formation visant à favoriser la participation aux travaux du Codex (Tunisie, septembre 2022; Jordanie, octobre 2022).
- participation à l'organisation de la deuxième série du Sommet de l'USDA sur la nutrition et la sécurité sanitaire des produits alimentaires ("sécurité sanitaire des additifs alimentaires"), en coopération avec l'USDA, le Ministère de l'agriculture, de la pêche et des ressources en eau, l'Université du Michigan, la Chambre de commerce américaine (AMCHAM) et l'Ambassade des États-Unis d'Amérique à Riyad. Ont participé plus de 150 organismes de réglementation des produits alimentaires et fonctionnaires de tous les pays du CCG, des fonctionnaires de l'USDA, des intervenants du JECFA de la FAO, de la FDA, de l'Université d'État du Michigan, de l'industrie des additifs alimentaires et du Comité de la réglementation des produits alimentaires et des boissons de l'AmCham à Dubai. Ce sommet était placé sous le patronage de S.E. M. Saud Al-Habsi, Ministre omanais de l'agriculture, de la pêche et des ressources en eau. Les participants sont parvenus à un accord mutuel sur un certain nombre de questions relatives à la réglementation des produits alimentaires et sont convenus de maintenir le dialogue ouvert sur d'autres questions clés afin de faciliter encore le commerce et de maintenir la sécurité sanitaire des produits alimentaires. Des règlements fondés sur la science et le référencement d'une réglementation internationale telle que le Codex ont été les résultats optimaux de ce sommet;
- Participation à l'organisation du deuxième Colloque du Codex pour les pays arabes à Mascate, les 10 et 11 juin 2023, en coopération avec l'USDA, la GFORSS, le Ministère de l'agriculture, de la pêche et des ressources en eau et le Centre pour la sécurité sanitaire des produits alimentaires et la qualité (Sultanat d'Oman). Le Président du Codex et des représentants du Bureau du Codex aux États-Unis (USDA), de l'OMS et de la GSO ont participé à cette activité. Le colloque visait à examiner les réalisations de l'initiative arabe relative au Codex et les progrès accomplis par les groupes de travail créés dans le cadre de cette initiative. Il a été l'occasion d'une discussion ouverte avec le Président du Codex sur les perspectives futures de l'engagement de la région arabe dans les procédures du Codex;
- tenue d'une réunion bilatérale entre le Président de la GSO, M. Saud Al-Khusaibi, et le Président du Codex, M. Steven Wearne, pour discuter de la coopération entre les deux organisations afin de renforcer les travaux de la Commission du Codex Alimentarius et d'offrir un soutien régional technique et en matière de renforcement des capacités pour la sécurité sanitaire des produits alimentaires et le commerce équitable, à Mascate, le 11 juin 2023;
- création du Groupe de travail du Codex Alimentarius du Golfe (GSO/TC05-CODEX-WG1), affilié au Comité technique du Golfe sur les normes alimentaires et agricoles (TC05), qui a tenu sa première réunion au cours du deuxième Colloque du Codex pour les pays arabes, les 10 et 11 juin 2023 à Mascate, en présence du Président du Codex, M. Steven Wearne;

- soutien à l'organisation de la sixième "Conférence d'Oman sur la sécurité sanitaire et la qualité des produits alimentaires", à Mascate, du 12 au 14 juin 2023, et participation à cette conférence, placée sous le patronage et en présence de S.E. le Ministre du commerce, de l'industrie et de la promotion des investissements, ainsi qu'en présence de S.E. le Ministre de l'agriculture, de la pêche et des ressources en eau, Président de la GSO. Le Directeur général de l'AIDSMO, le Président du Codex et des représentants du Codex aux États-Unis, de l'USDA et de l'ONUDI ont également participé, avec la présentation de 45 documents et la présence de 60 experts et 400 participants;
- organisation de l'atelier sur le système halal unifié du Golfe, 22 juin 2023, à Mascate. de nombreuses organisations régionales de normalisation ont été invitées, telles que l'AIDSMO, le Centre d'accréditation du CCG (GAC), l'Institut de normalisation et de métrologie pour les pays islamiques (SMIIC), l'Académie internationale du Fiqh islamique (AIFI), organe subsidiaire de l'Organisation de coopération islamique (OIC), ainsi que d'autres parties pertinentes;
- organisation par la GSO d'un atelier intitulé "Participation aux réunions du Codex: meilleures pratiques" à l'intention des points de contact du CCG pour le Codex, qui se tiendra à Doha (Qatar) les 19 et 20 septembre 2023;
- participation de la GSO à l'atelier national de l'OMC sur l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) et l'Accord sur les obstacles techniques au commerce (OTC), organisé par l'OMC et le Ministère du commerce à Bahreïn, du 23 au 26 octobre 2023. Présentation par la GSO d'un exposé sur le système unifié de notification de mesures OTC et SPS des pays du Golfe. L'atelier a été présenté par des spécialistes des questions OTC et SPS de l'OMC et a vu la participation de représentants de l'ISO et du Codex et de l'attaché commercial de la Mission permanente du Royaume de Bahreïn auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève. L'atelier interactif avait pour but d'améliorer la compréhension globale des Accords par le Bahreïn, en mettant l'accent sur les dispositions relatives à la transparence et sur les discussions en cours au sein des Comités SPS et OTC. Les exercices de formation pratique porteront notamment sur la recherche de renseignements à l'aide de la [plate-forme ePing SPS et OTC](#) et sur l'utilisation des autres fonctionnalités de cet outil.

9.11. Pour de plus amples renseignements concernant les activités de sensibilisation de la GSO, cliquez [ici](#).

---